

DÉTAILS SOUS-MARINS ET DÉTAILS MARINS

Rapport présenté par la Norvège*

Détails sous-marins

La Norvège tient à appuyer les recommandations contenues dans le document de travail établi par le Groupe de travail des détails topographiques sous-marins. Elle tient à souligner cependant que dans les listes intitulées « Terminologie du relief sous-marin » et « Termes sous-marins », préparées par le Bureau hydrographique international (BHI) et annexées à ce document de travail, un certain nombre de termes génériques norvégiens ont été omis. De plus, parmi ceux qui sont inclus, quelques-uns ne représentent pas l'équivalent norvégien correct du terme anglais. Tel est le cas du terme « *continental slope* » (pente continentale) qui a été traduit par « *sokkelskråningen* », tandis que le terme correct en norvégien serait « *landbakken* ». Il faut supposer que le Bureau hydrographique international n'a pu disposer du concours de personnalités compétentes au moment de l'établissement des listes.

Les spécialistes de l'onomastique qui ont eu à s'occuper des nomenclatures des pêcheries et fonds marins n'ignorent pas comment les pêcheurs ont appliqué des noms et termes de détails topographiques terrestres à des éléments maritimes correspondants. On peut citer à titre d'exemple les termes norvégiens suivants : *bakke* (« pente »), *berg* (« mont »), *djup* (« fosse »), *egg* (« rebord d'un banc »), *hammar* (« écueil escarpé »), *klakk*, *klett* (« petite montagne, versant, crête »), *stall* (« sorte de plateau »), *li* (« versant de colline »), *soyle* (« cuvette de boue au large »), et *tå* (« avancée, éperon du plateau continental »).

Il est par conséquent recommandé que l'on prépare des listes donnant les équivalents complets en plusieurs langues des termes génériques relatifs aux détails topographiques sous-marins (ces listes doivent être établies avec la collaboration de linguistes bien au courant de la

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.91.

question), et que l'on institue sous l'égide des Nations Unies un organisme permanent qui serait chargé a) de recueillir les différents noms existants et de les faire concorder avec les termes génériques courants, et b) de recueillir, contrôler et approuver les noms nouveaux et les diffuser parmi les Etats membres. Cet organisme permanent devrait collaborer avec le Comité de la Carte générale bathymétrique des océans du Bureau hydrographique international.

Détails marins

Sous cette rubrique, il faudrait examiner la question des noms d'océans, ou parties d'océans, qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté. De telles étendues maritimes bordent souvent les eaux territoriales de plusieurs Etats et ont pu recevoir des noms différents et sans aucun rapport l'un avec l'autre, dont certains peuvent avoir des origines historiques. Pour de telles zones océaniques, il peut être très difficile d'arriver à établir une forme de nom unique.

Puisque tous les pays intéressés auraient avantage à résoudre de tels problèmes de désignation, il est recommandé que l'organisme permanent dont la création est suggérée ci-dessus soit aussi chargé de la préparation de listes de noms, dans les différentes langues, de détails océaniques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté.

Puisque l'étendue à laquelle se rapportent les différents noms des détails océaniques de cette nature est parfois variable, il est suggéré que les listes de noms comportent aussi des renseignements sur l'étendue géographique que couvre chaque toponyme selon la langue considérée, ce qui pourrait permettre de résoudre certains des problèmes qui se posent dans ce domaine. Lorsqu'un nouveau nom est attribué à un détail marin, on devrait appliquer les mêmes règles que celles qui ont été suggérées pour les détails sous-marins (voir paragraphe 3 b).

NOMENCLATURE DES DÉTAILS SOUS-MARINS

Rapport présenté par les Etats-Unis d'Amérique*

La nomenclature de détails sous-marins du monde entier à l'usage du Gouvernement des Etats-Unis qui avaient été approuvés, au 1^{er} décembre 1971, par le Board on Geographic Names (BGN) et le Secrétaire à l'Intérieur contient quelque 2800 noms normalisés officiels. Elle contient également, avec renvois aux noms approuvés, un nombre à peu près égal de variantes non approuvées. C'est la deuxième liste cumulative de noms normalisés de détails sous-marins que publie le BGN à l'usage des publications officielles. Quoiqu'ils n'aient force obligatoire que pour le Gouvernement des Etats-

Unis, ces noms reçoivent la plus large diffusion possible, afin de faciliter les échanges entre les océanographes et avec l'ensemble du public.

Comment les noms sont-ils répertoriés?

La première section de la nomenclature est constituée par un index, alphabétique et à entrées multiples, de tous les noms. Les variantes non approuvées sont indiquées avec un renvoi aux noms approuvés, introduit par le mot « voir ». Les personnes qui utilisent la nomenclature devraient toujours se référer aux rubriques principales, pour les noms approuvés. La deuxième section est con-

* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF.61/L.14.